

Le début de carrière des élèves du régime professionnel et du régime de la formation de technicien

TEVA - Trajectoires 2008-2011

L'étude TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur l'identification de trajectoires types d'entrée dans la vie active des élèves sortis en 2007/2008 du régime professionnel et du régime de la formation de technicien.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées.

Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur les prochaines générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion, au fil des réformes et de la conjoncture.

Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement et durablement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'évaluation joue un rôle central dans le choix et le suivi des mesures adéquates. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation. Trois types (ou groupes) de diplômés sont à l'étude : le regroupement du Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle et du Certificat de Capacité Manuelle (CITP/CCM), le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et enfin le Diplôme de Technicien (DT).

1 106 des 2 461 candidats à l'obtention d'un de ces diplômes n'ont pas connu la vie active avant 2008 et ont débuté leur vie professionnelle après 2008. Le présent document propose une synthèse de leurs parcours d'insertion professionnelle sur les trois années qui suivent la sortie du système scolaire.

Sept trajectoires types d'entrée dans la vie active rassemblent les sortants aux parcours proches.

Trois d'entre elles débouchent sur un accès, soit rapide, soit différé, à un emploi à durée indéterminée (contrat à durée indéterminée (CDI), aidant) : elles concernent trois sortants de la génération 2008 sur quatre. Parmi ces trois trajectoires, figure celle, dominante, d'un accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée (EDI). Elle réunit 58 % de l'ensemble des sortants. Tous occupent, au moins une fois, un EDI et près d'un tiers ne connaissent que cette situation. La moitié des jeunes de ce groupe décrochent leur premier EDI en moins d'un mois après la sortie de l'école.

19 % des sortants sont dans des parcours fortement marqués par le chômage et l'inactivité. Deux trajectoires types les décrivent, dont celle préoccupante d'un chômage et d'une inactivité durables. Cette dernière concerne un peu plus d'un sortant sur dix. Tous traversent, au moins une fois, une situation de chômage ou d'inactivité et 4 % ne connaissent que cette situation. Ils vivent, en moyenne, trois périodes de chômage ou d'inactivité sur trois années. La moitié de ces sortants mettent six mois pour sortir du chômage à partir du moment où ils perçoivent leur première indemnité.

Enfin, deux trajectoires types sont à la marge. Elles totalisent 7 % des sortants. La première rassemble les sortants qui reprennent leurs études (3 %). La seconde regroupe ceux qui sortent des fichiers administratifs, de manière prolongée ou définitive (4 %).

Trois années de vie active en résumé

Les 1 106 jeunes concernés par l'étude passent 75 % des trois premières années de leur vie active en emploi : 59 % dans un emploi à durée indéterminée, 10 % dans un emploi à durée déterminée et 6 % dans un emploi aidé (**Graphique 1**). Le chômage et l'inactivité comptent pour 15 % des trois années. 5 % du temps correspond à des situations de reprise d'études. La situation «autre», période durant laquelle aucune information sur les sortants n'est disponible ni dans les fichiers du MENJE, ni dans ceux de l'IGSS, représente 5 % du temps restant.

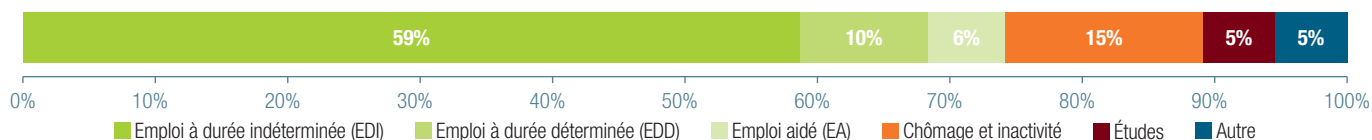
Les **emplois à durée indéterminée (EDI)** regroupent les emplois sous contrat à durée indéterminée (CDI) et les emplois d'aidant (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs).

Les **emplois à durée déterminée (EDD)** regroupent les emplois sous contrat à durée déterminée (CDD), en intérim, saisonniers ...

Les **emplois aidés (EA)** regroupent les emplois supportés par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi (Adem - Agence pour le développement de l'emploi).

Graphique 1

Répartition du temps passé sur les trois premières années qui suivent la sortie du système scolaire selon la situation professionnelle (en %) – Génération 2008



Au cours des six premiers mois, la part des jeunes occupant un emploi à durée indéterminée (EDI) progresse le plus (**Graphique 2**). Près de la moitié des sortants occupent un EDI à la fin du premier semestre. Après un an, trois sortants sur quatre sont en emploi. 16 % sont au chômage ou inactifs.

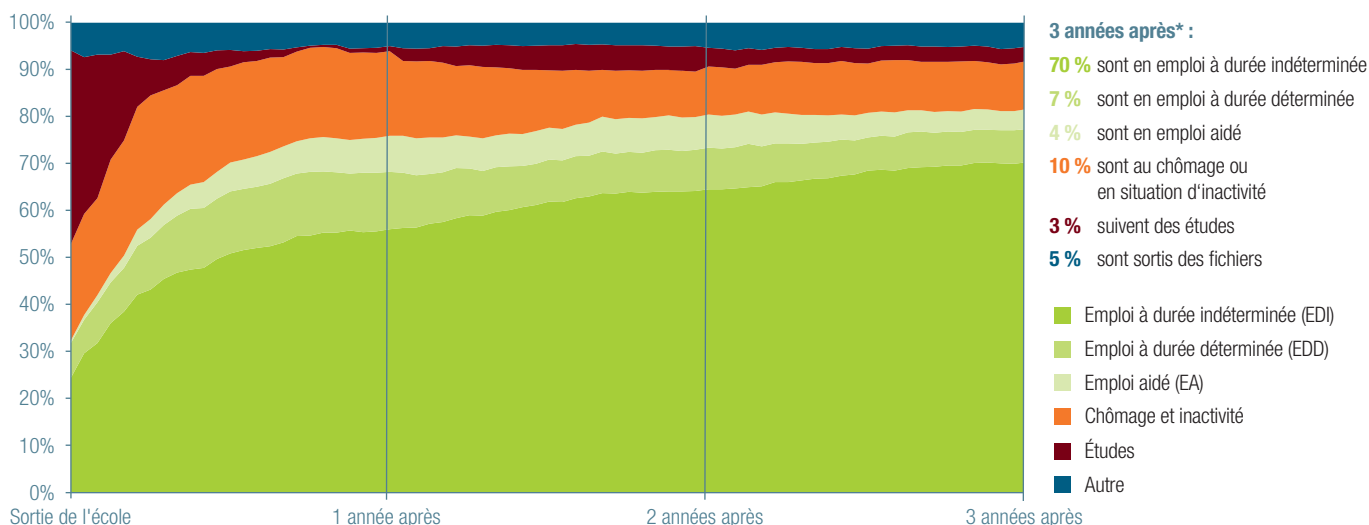
Deux ans après la sortie de l'école, la situation a peu évolué, si ce n'est en faveur de l'emploi à durée indéterminée. Cette progression légère se fait principalement au détriment du chômage et de

l'inactivité. Six jeunes sur dix occupent un EDI et un sur dix est au chômage ou inactif.

Trois ans après la sortie de l'école, 70 % des jeunes sont dans un emploi à durée indéterminée, 7 % occupent un emploi à durée déterminée et 4 % un emploi aidé. La part des jeunes en situation de chômage ou d'inactivité est restée stable, autour de 10 %. 3 % des sortants sont en situation de reprise d'études et 5 % dans une situation «autre».

Graphique 2

Répartition des sortants selon la situation occupée au cours de leurs trois premières années de vie active (en %) - Génération 2008



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Sept parcours types

La variété des 1 106 parcours individuels à l'étude ne peut être synthétisée à l'aide d'une trajectoire unique de sortie du système scolaire (**Graphique 2**). Par contre, elle peut être réduite à un petit nombre de trajectoires types qui rendent mieux compte de la diversité des parcours¹. Les trajectoires types d'insertion professionnelle regroupent les jeunes qui ont traversé des situations similaires au même moment et séparent les jeunes dont le nombre de moments au cours desquels leur situation se distingue est élevé.

Sept trajectoires types sont identifiées² (**Graphique 3**).

Les trois premières décrivent le parcours des sortants qui tendent à accéder à un emploi à durée indéterminée dans les trois années qui suivent la sortie de l'école. Elles regroupent près de trois sortants sur quatre. La première est dominante avec 58 % des sortants (trajectoire 1). C'est une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée. Les deux trajectoires types suivantes correspondent à un accès différé à l'emploi à durée indéterminée, après une période d'emploi aidé pour la première (trajectoire 2) et

après une période d'emploi à durée déterminée pour la seconde (trajectoire 3). Elles réunissent respectivement 6 % et 9 % des sortants.

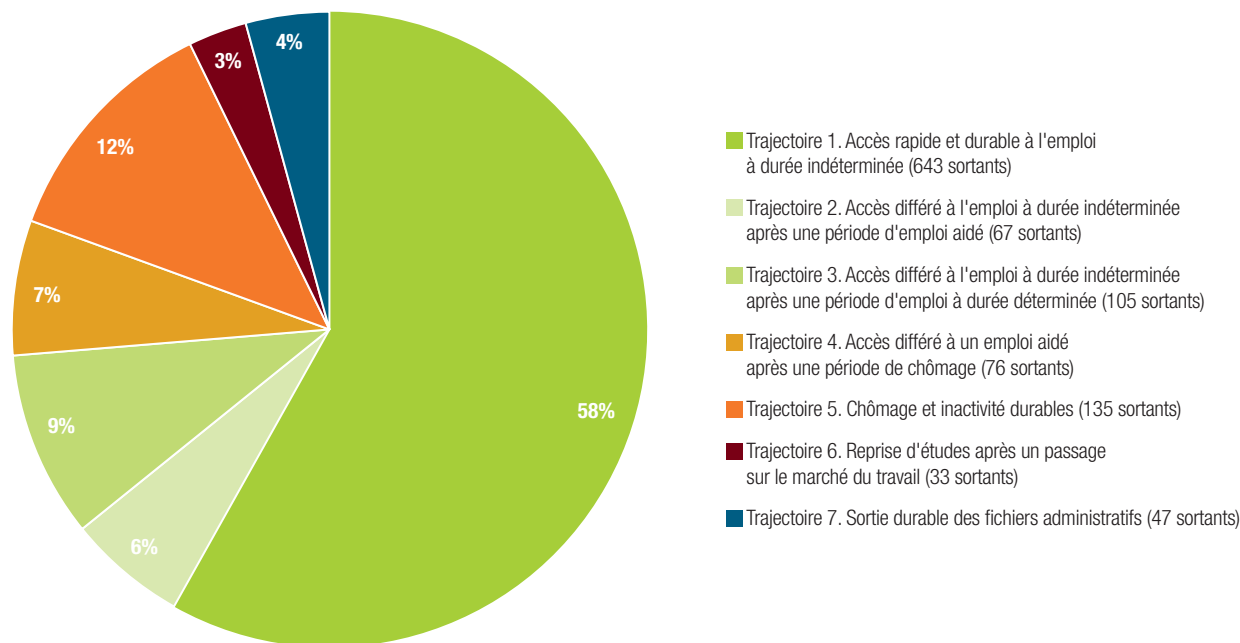
Deux trajectoires types sont fortement marquées par le chômage et l'inactivité, en particulier en début de parcours. Elles concernent 19 % des sortants. La première (trajectoire 4) réunit les sortants qui, après une période de chômage, bénéficient d'un emploi aidé (7 % des sortants). La seconde (trajectoire 5) regroupe les sortants qui tombent rapidement dans une situation de chômage ou d'inactivité et y restent durablement, malgré une tentative de reprise d'études (12 % des jeunes).

La sixième trajectoire type rassemble 3 % des sortants. Ce sont ceux qui décident de reprendre leurs études après avoir connu le marché du travail.

Les 4 % de jeunes qui sortent, de manière prolongée ou définitive, des fichiers de données administratives forment la septième trajectoire type.

Graphique 3

Répartition des sortants entre les différentes trajectoires types d'entrée dans la vie active (en % et en nombre) – Génération 2008*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

¹ Céreq, 2012, Quand l'école est finie, enquête 2010 : Les trajectoires d'entrée dans la vie active, pages 27-35.

² Méthodes et définitions - Identification des trajectoires types, page 14.

Trois chemins pour accéder à l'emploi à durée indéterminée



Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée

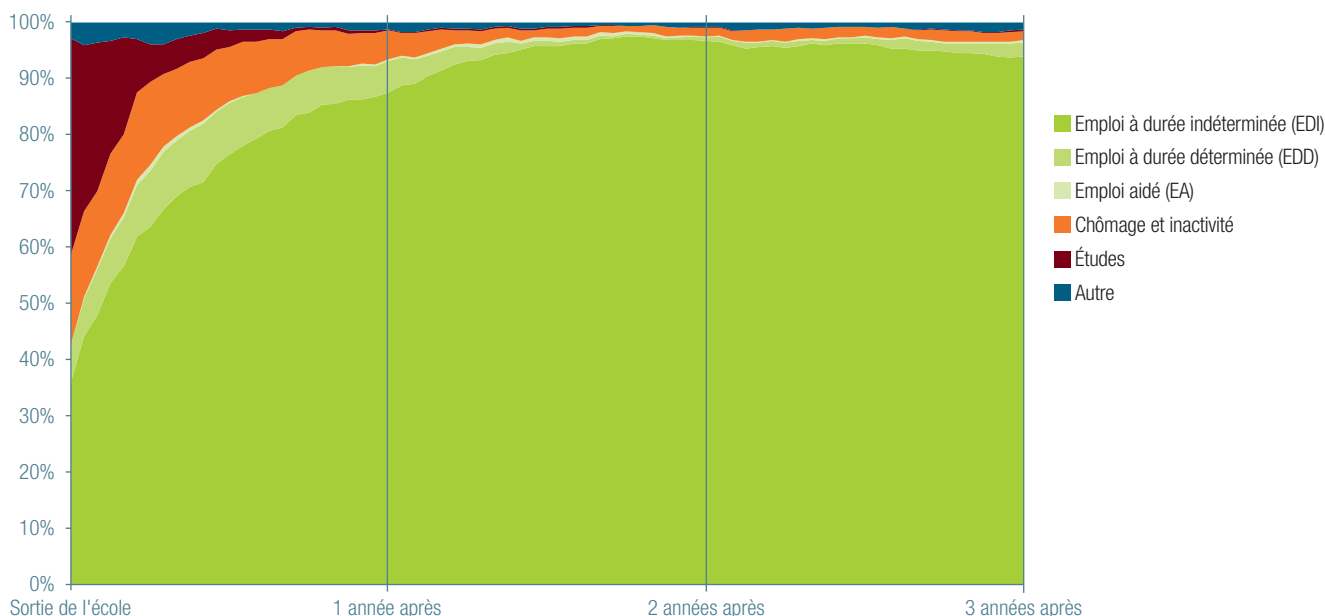
Cette trajectoire type (**Graphique 4**) rassemble 58 % des jeunes (643 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008. Ils passent 87 % des trois premières années qui suivent leur sortie de l'école (31 mois sur 36) dans un emploi à durée indéterminée (**Tableau 4, page 15**).

Un an après la sortie de l'école, la part des jeunes de ce groupe dans un emploi à durée indéterminée (EDI) s'élève à 87 %. Ils sont 97 % dans cette situation après deux ans. Au bout de trois ans, ils sont 94 %.

Tous occupent, au moins une fois, un EDI et 26 % ne connaissent que cette situation. La moitié des jeunes décrochent leur premier EDI en moins d'un mois après la sortie de l'école. Les EDI obtenus durent, en moyenne, 25 mois.

Graphique 4

Accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée (643 sortants) – Génération 2008



Au plus près : trois exemples

En 2008, **Jenny** sort de l'école diplômée du régime de la formation de technicien dans la division artistique, section expression plastique. Elle termine son apprentissage début septembre 2008. Après un mois d'inactivité, elle décroche un CDI en tant que secrétaire auprès d'un médecin. Elle débute à temps partiel avec un salaire compris entre 1,5 et 2 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (ssm³). De fin novembre 2010 à fin mai 2011, elle est en congé parental. Elle retrouve ensuite son poste sur un temps partiel revu à la hausse, qu'elle occupe encore trois ans après sa sortie de l'école.

Début juillet 2008, **Kim** sort de l'école diplômée d'un CATP dans la division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales, section des auxiliaires de vie. Elle termine son

apprentissage fin août 2008. Début septembre, Kim décroche son premier CDI en tant que garde d'enfant à temps partiel (moins d'un mi-temps). Cet emploi se termine au bout de quatre mois. Après un mois de chômage, Kim retrouve un emploi de garde d'enfant à temps partiel (plus qu'un mi-temps), qu'elle occupe en CDI. Trois années après la sortie de l'école, Kim est toujours en fonction, sur une base de rémunération comprise entre 1,02 et 1,5 fois le ssm.

En juillet 2008, **Jérôme** sort de l'école diplômé d'un CATP dans la division de l'apprentissage artisanal, section des électriciens. Il termine son apprentissage début septembre 2008. Après une quinzaine de jours d'inactivité, il obtient un CDI en tant qu'électricien dans une entreprise du secteur de la construction. Il travaille à temps plein avec un salaire compris entre 1,02 et 1,5 fois le ssm. Trois années après être sorti de l'école, Jérôme occupe toujours cet emploi.

³ L'expression « ssm » utilisée dans cette publication désigne le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés. Le salaire social minimum applicable est majoré de 20 % pour un salarié qualifié. Les tranches de salaire utilisées pour décrire la rémunération offerte aux salariés qualifiés (titulaires d'un certificat/diplôme) et non qualifiés sont définies en référence au salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés.



Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi à durée indéterminée après une période d'emploi aidé

Cette trajectoire (**Graphique 5**) rassemble 6 % des jeunes (67 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008. Ils passent 27 mois sur 36 dans un emploi, soit aidé (13 mois), soit à durée indéterminée (14 mois), (**Tableau 4, page 15**).

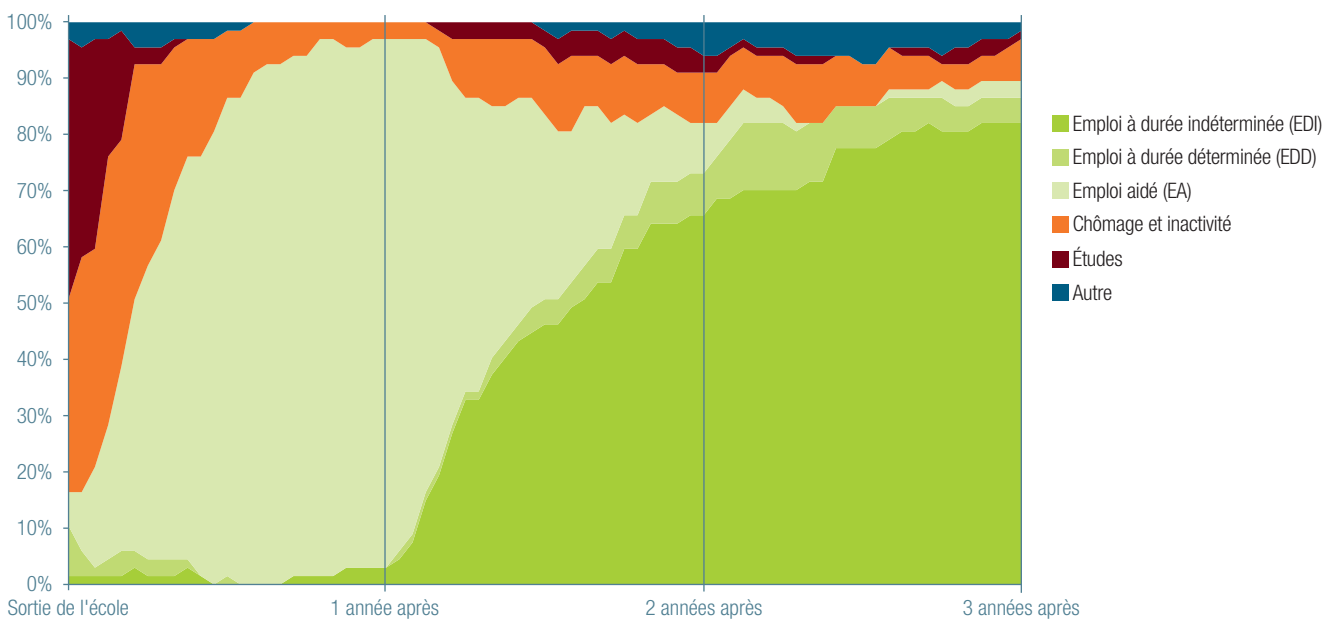
Un an après la sortie de l'école, presque la totalité des jeunes de ce groupe occupent un emploi aidé (EA). L'accès à l'emploi à durée

indéterminée (EDI) débute sa progression lors de de la seconde année. Trois ans après la sortie de l'école, huit sortants sur dix occupent un EDI.

L'ensemble des jeunes de ce groupe connaissent, au moins une fois, l'EA et 88 % occupent, au moins une fois, un EDI. Parmi ces derniers, la moitié décroche son premier EDI en moins de 17 mois après la sortie de l'école. Les EDI obtenus durent, en moyenne, 15 mois. Les EA courent, en moyenne, sur une année.

Graphique 5

Accès différé à l'emploi à durée indéterminée après une période d'emploi aidé (67 sortants) – Génération 2008



Au plus près

En septembre 2008, **Mélissa** est diplômée d'un CATP dans la division de l'apprentissage commercial, section des vendeurs, vendeurs-magasiniers et magasiniers. Après quinze jours de chômage, elle bénéficie d'une mesure en faveur de l'emploi (contrat d'initiation à

l'emploi) qui s'inscrit sur une année. Mi-octobre 2009, elle obtient un CDI, en tant que vendeuse. Elle occupe ce poste à temps plein et touche un salaire compris entre 1,02 et 1,5 fois le ssm. De fin novembre 2010 à fin mai 2011, elle est en congé parental. Elle retrouve ensuite son poste, qu'elle occupe encore trois ans après sa sortie de l'école.



Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi à durée indéterminée après une période d'emploi à durée déterminée

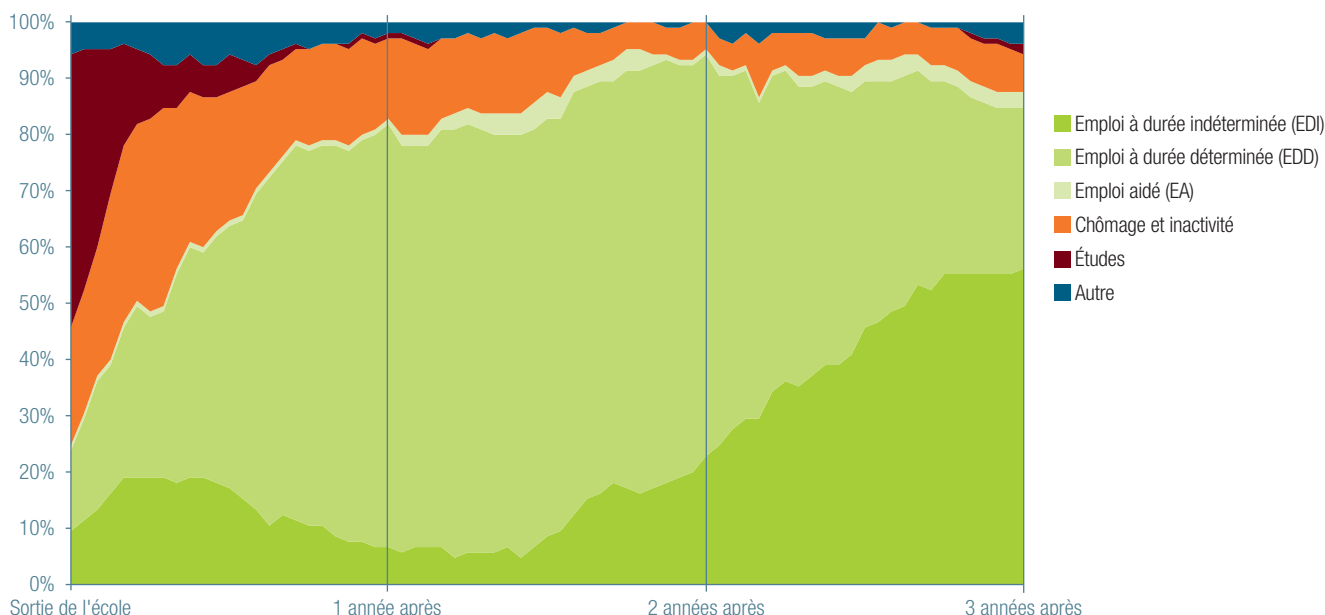
9 % des jeunes (105 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008 accèdent à l'emploi à durée indéterminée (EDI) après une période d'emploi à durée déterminée (EDD) (**Graphique 6**). Ces derniers passent 20 mois sur 36 dans un EDD et 8 mois dans un EDI (**Tableau 4, page 15**).

Un an après la sortie de l'école, la part des sortants occupant un EDD s'élève à 73 %. Moins d'un jeune sur dix occupe un EDI. La proportion de sortants dans un EDI progresse au cours de la troisième année. Au bout de trois ans, 55 % des sortants occupent un EDI. La part des jeunes dans un EDD n'est plus que de 30 %.

Tous les jeunes de ce groupe passent, au moins une fois, par un EDD. Ils traversent, en moyenne, 4 épisodes différents d'EDD qui durent cinq mois. La part des jeunes qui connaissent au moins un EDI s'établit à 72 %. Parmi ces derniers, la moitié obtient un premier EDI en moins de 18 mois après la sortie de l'école. La durée moyenne des EDI se fixe à 9 mois.

Graphique 6

Accès différé à l'emploi à durée indéterminée après une période d'emploi à durée déterminée (105 sortants) – Génération 2008



Au plus près

En septembre 2008, **Carlos** est diplômé de la formation de technicien, division administrative et commerciale. Il décroche un premier CDI à temps partiel dans la restauration. Il quitte cet emploi au bout d'un mois et demi pour un emploi en CDD d'assistant administratif à temps plein rémunéré entre 1,02 et 1,5 fois le ssm. A l'issue de ce contrat qui dure plus de 3 mois et demi, Carlos connaît une période d'inactivité d'un mois et demi. Il connaît ensuite cinq épisodes

différents de travail en CDD, interrompus par un épisode de chômage de deux mois et demi cumulés. Ces cinq épisodes d'emploi s'étalent sur des durées qui varient de 15 jours à neuf mois. À chaque fois, Carlos travaille dans le secteur de la santé, à temps partiel, en qualité d'employé administratif. Sa rémunération progresse au fil des emplois à durée déterminée, de 1,5 fois à plus de 2 fois le ssm. Carlos finit par décrocher un deuxième CDI à temps plein, dans le même secteur d'activité, mais en tant que réceptionniste. Trois ans après, Carlos occupe toujours ce poste.

Un début de carrière difficile



Trajectoire 4. Accès différé à un emploi aidé après une période de chômage

Cette trajectoire (**Graphique 7**) regroupe 7 % des jeunes (76 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008. Ils passent 11 mois sur 36 dans une situation de chômage ou d'inactivité et 15 mois dans un emploi aidé (**Tableau 4, page 15**).

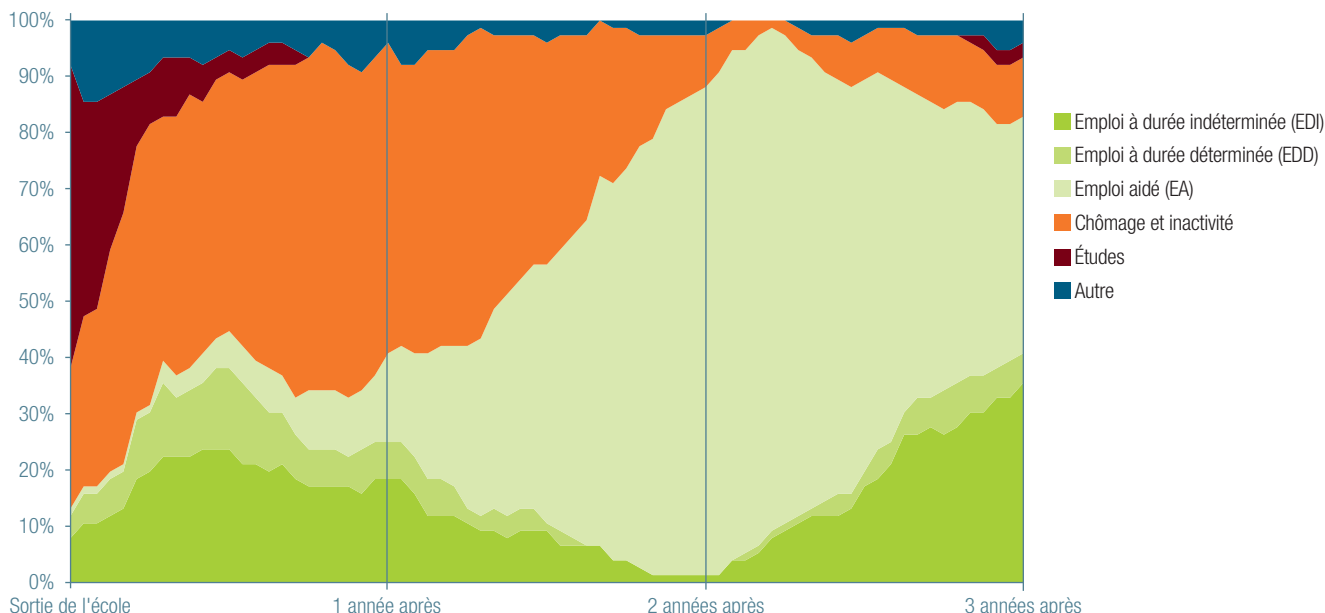
Un an après la sortie de l'école, la part des jeunes dans une situation de chômage ou d'inactivité s'élève à 57 %. Celle des sortants dans un emploi aidé (EA) progresse sur la deuxième année. Un pic est atteint

au 26^e mois : 9 sortants sur 10 sont dans un emploi aidé. Trois ans après la sortie de l'école, certaines des aides et mesures en faveur de l'emploi concernent encore 42 % des sortants. La part de sortants dans des emplois à durées déterminée et indéterminée progresse fortement au cours de cette dernière année : elle passe de 1 % à 40 %.

Pratiquement tous les jeunes de ce groupe connaissent au moins une fois le chômage ou l'inactivité. De plus, ils passent tous, au moins une fois, par un EA. Chômage et inactivité durent, en moyenne, 5 mois. Les EA courent, en moyenne, sur 14 mois.

Graphique 7

Accès différé à un emploi aidé après une période de chômage (76 sortants) – Génération 2008



Au plus près

Peu de temps après la rentrée scolaire, en septembre 2007, **Steffi** interrompt ses études dans le cadre d'un CATP, division de l'apprentissage commercial, section des vendeurs, vendeurs-magasiniers et magasiniers. Elle sort des fichiers et réapparaît en décembre 2007 dans le cadre d'un CDD de 2 mois à temps plein, en tant que vendeuse. Après deux mois d'inactivité, elle obtient, en avril 2008, un CDI à temps plein, en qualité de serveuse. Elle quitte cet emploi au bout d'un mois pour une nouvelle phase d'inactivité de 4 mois et

retrouve un CDI en septembre 2008, en tant que vendeuse à temps plein. Ce CDI se termine au bout de 3 mois et demi. Steffi bascule dans le chômage durant 3 mois et demi et bénéficie à partir d'avril 2009 d'un contrat d'initiation à l'emploi d'une durée d'un an. Ensuite, elle retombe dans une période d'inactivité d'un mois, suivie de deux mois de chômage durant lesquels elle suit une formation. Elle finit par bénéficier d'une mesure spéciale (mesures destinées aux demandeurs d'emploi non-indemnisés par l'Adem, pris en charge par des associations sans but lucratif ; source : Adem), situation qui est toujours la sienne trois ans après avoir quitté l'école.



Trajectoire 5. Chômage et inactivité durables

Cette trajectoire (**Graphique 8**) concerne 12 % des jeunes (135 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008. Ils passent 59 % des trois premières années qui suivent leur sortie de l'école (21 mois sur 36) dans une situation de chômage ou d'inactivité (**Tableau 4, page 15**).

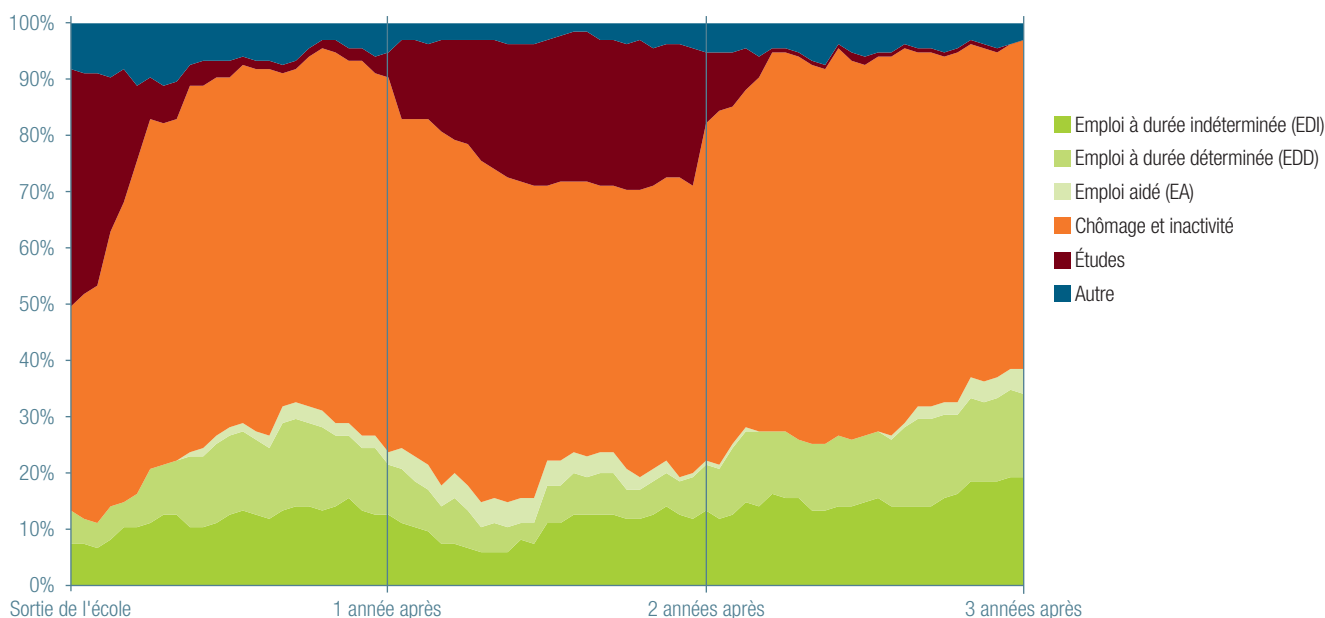
Un an après la sortie de l'école, la part des jeunes au chômage ou inactifs s'établit à 64 %. Durant la deuxième année, plus d'un sortant sur quatre reprend le chemin des études. Ce mouvement est stoppé la

troisième année. Le chômage et l'inactivité progressent à nouveau : 67 % des sortants sont au chômage ou inactifs au bout de deux ans et demi. Trois ans après la sortie de l'école, ils sont encore 58 % dans cette situation.

Pratiquement tous les jeunes de ce groupe traversent, au moins une fois, un épisode de chômage ou d'inactivité et six sortants (4 %) ne connaissent que cette situation. L'ensemble des sortants de ce groupe vivent, en moyenne, trois épisodes de chômage ou d'inactivité sur trois années. La moitié des jeunes qui traversent leur première période de chômage sont encore inscrits à l'Adem six mois après avoir perçu leur première indemnité.

Graphique 8

Chômage et inactivité durables (135 sortants) – Génération 2008



Au plus près

Début septembre 2008, **Cristina** sort de l'école diplômée de la formation de technicien dans la division administrative et commerciale. Pendant plus d'un an et demi, elle est inactive ou inscrite au chômage sans indemnisation. En juin 2010, elle obtient un CDI à

mi-temps comme serveuse. Elle quitte cet emploi au bout de 2 mois pour vivre une nouvelle période d'inactivité de 8 mois. Fin mars 2011, elle trouve un nouveau CDI en tant qu'«aide à tout faire», qu'elle occupe trois mois à temps partiel pour un salaire compris entre 1,02 et 1,5 fois le ssm. Une nouvelle période d'inactivité débute un peu plus de deux mois avant la fin des trois années suivies par l'étude.

Reprise d'études après un passage sur le marché du travail



Trajectoire 6. Reprise d'études après un passage sur le marché du travail

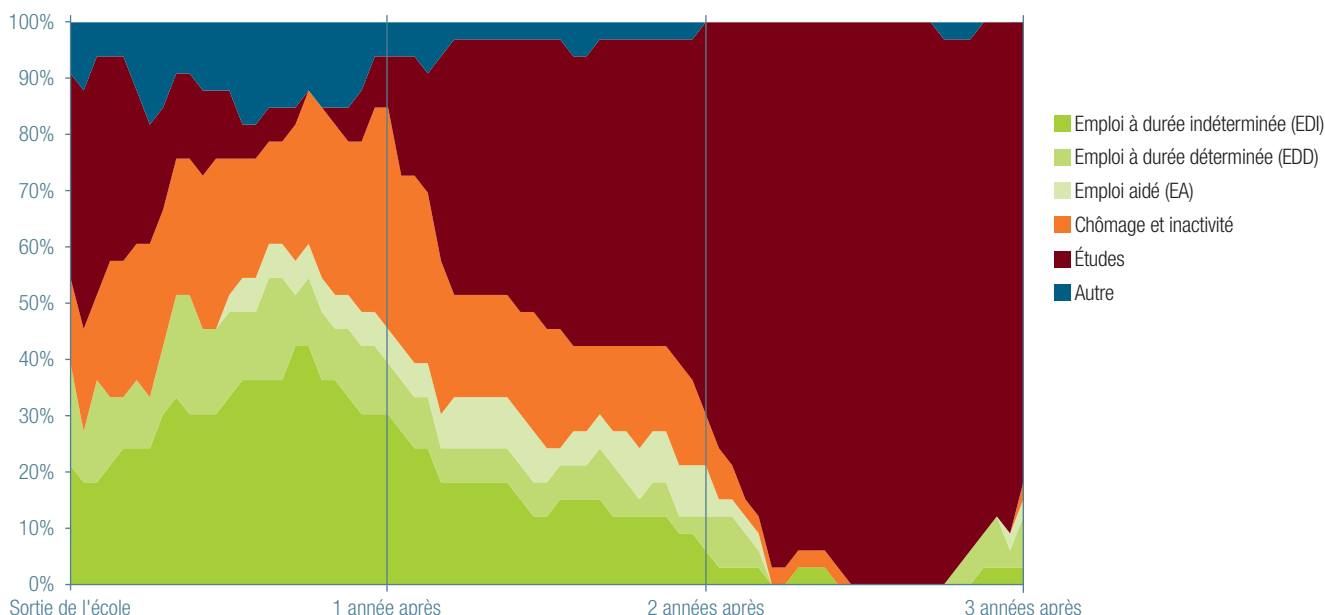
3 % des jeunes (33 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008 ont des trajectoires identifiées par une période de reprise d'études après un passage sur le marché du travail (**Graphique 9**). Ils passent 52 % des trois premières années qui suivent leur sortie de l'école (19 mois sur 36) dans une situation d'études (**Tableau 4, page 15**).

La majeure partie du temps passé en études se concentre sur la troisième année qui suit la sortie de l'école : un sortant sur dix est en situation d'études après un an, six sur dix après deux ans et neuf sur dix au bout de trois ans.

Tous les jeunes de ce groupe connaissent au moins un épisode d'études à un même moment. Les épisodes d'études durent, en moyenne, huit mois.

Graphique 9

Reprise d'études après un passage sur le marché du travail (33 sortants) – Génération 2008



Au plus près

En mars 2008, **Xavier** interrompt ses études dans le cadre d'un CATP dans la division de l'apprentissage industriel, section des informaticiens. Sans aucun diplôme en poche, il s'inscrit dès la sortie de l'école dans une agence d'intérim. Il occupe sept missions sur des durées variant d'une semaine à trois semaines, pour une occupation principale de manutentionnaire. Entre ces missions, il obtient un CDD. Il s'agit d'un emploi de convoyeur qu'il n'occupe que pendant deux mois. Xavier décroche ensuite deux emplois différents sous CDI à

temps plein. Le premier, pendant neuf mois, est un poste d'agent de sécurité. Le second, pendant trois mois, est un emploi d'ouvrier polyvalent dans une entreprise de transport routier. 16 mois après la sortie de l'école, Xavier reprend ses études. Il dispose d'un contrat d'apprenti vendeur dans une entreprise de téléphonie mobile. Il travaille à temps plein pour un salaire inférieur à 1,02 fois le ssm. Cette occupation est toujours celle de Xavier trois ans après la sortie de l'école, sur une base de rémunération qui est comprise entre 1,5 et 2 fois le ssm.

Sortie durable des fichiers administratifs



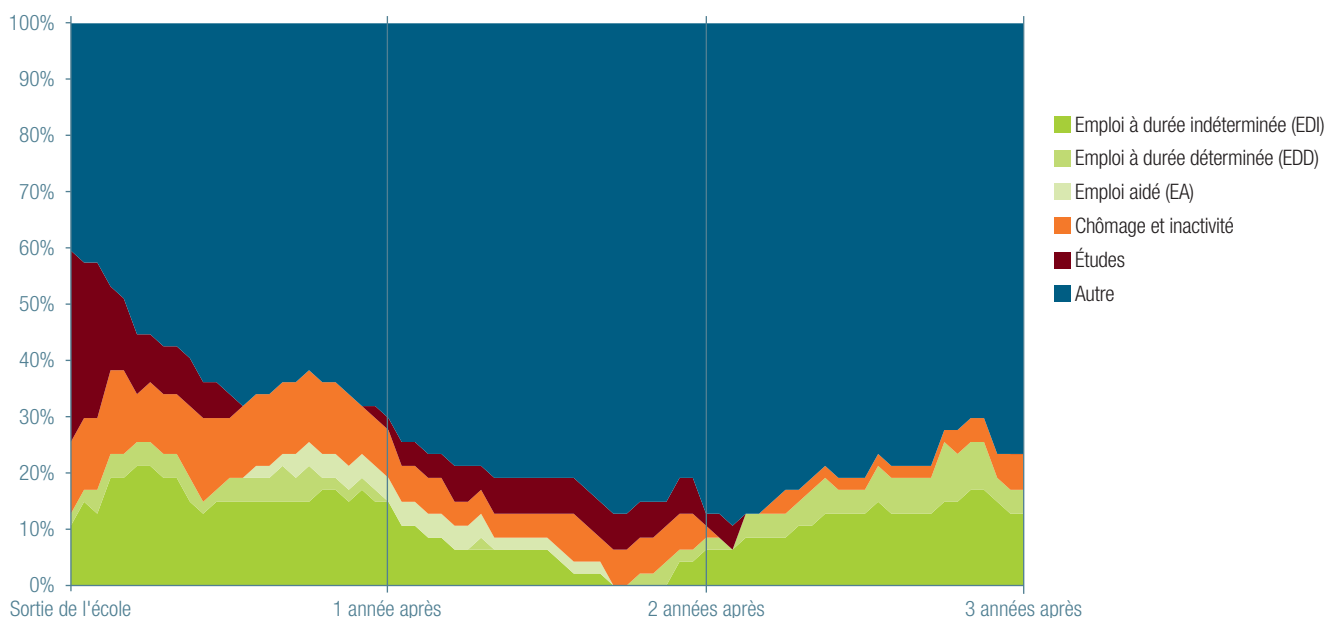
Trajectoire 7. Sortie durable des fichiers administratifs

Cette trajectoire rassemble 4 % des jeunes (47 sortants) issus du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008 (**Graphique 10**). Les jeunes de ce groupe ne figurent ni dans les fichiers du MENJE, ni dans ceux de l'IGSS, durant 73 % des trois premières années qui suivent leur sortie de l'école (26 mois sur 36) (**Tableau 4, page 15**).

Tous les jeunes de ce groupe sortent, au moins une fois, des fichiers administratifs et, pour près d'un sortant sur quatre, aucune information n'est disponible depuis la sortie de l'école. Les périodes d'absence durent, en moyenne, 18 mois. Durant ces périodes, les sortants de ce groupe ne sont répertoriés par les services administratifs ni comme travailleurs sur le territoire, ni comme étudiants au Luxembourg ou à l'étranger.

Graphique 10

Sortie durable des fichiers (47 sortants) – Génération 2008



Au plus près

En juillet 2008, **Luis** sort diplômé d'un CATP de la division de l'apprentissage industriel, section des électroniciens en énergie. Après

une période d'inactivité ou d'inscription à l'Adem sans indemnisation, il sort des fichiers administratifs en octobre 2008, sans doute pour un départ à l'étranger. Trois ans après sa sortie de l'école, il n'est toujours pas réapparu dans les fichiers.

L'influence de quelques caractéristiques du parcours personnel et scolaire

Il n'y a pas vraiment de différences de parcours entre les femmes et les hommes (**Tableau 1**).

Les jeunes qui connaissent des trajectoires marquées par une sortie durable des fichiers administratifs sont légèrement plus âgés (20,7 ans) que la moyenne (20,3 ans). Ceux qui reprennent des études après un passage sur le marché du travail sont les moins âgés (19,6 ans).

Les jeunes d'origine étrangère (nés à l'étranger) rencontrent plus de difficultés en matière d'insertion : 51 % des étrangers et 52 % des naturalisés accèdent rapidement et durablement à un emploi à durée indéterminée, contre 58 % en moyenne. Ils sont 15 % parmi les étrangers nés à l'étranger à sortir durablement des fichiers.

Parmi les étrangers d'origine extracommunautaire, seuls 33 % (8 jeunes sur 24) sont dans une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée. 42 % d'entre eux (une dizaine de jeunes) sortent durablement des fichiers.

Tableau 1
Trajectoires types en fonction des caractéristiques sociales – Génération 2008

Indicateurs	Situation	Trajectoires types							Total (en %)	Nombre de sortants
		1. Accès rapide et durable à l'EDI	2. Accès différé à l'EDI après une période d'emploi aidé	3. Accès différé à l'EDI après une période d'EDD	4. Accès différé à l'emploi aidé après une période de chômage	5. Chômage et inactivité durables	6. Reprise d'études après un passage sur le marché du travail	7. Sortie durable des fichiers administratifs		
	Ensemble (en %)	58	6	9	7	12	3	4	100*	1 106
Genre (en %)	Hommes	58	7	8	8	12	3	5	100*	607
	Femmes	59	5	11	5	13	3	4	100	499
	Âge moyen au 01/07/2008 (en années)**	20,3	20,4	20,2	20,5	20,4	19,6	20,7		
Nationalité et lieu de naissance (en %)	Nationaux, nés au Luxembourg	61	6	10	7	11	2	2	100*	724
	Étrangers, nés au Luxembourg	58	5	7	6	16	3	4	100*	96
	Nationaux, nés à l'étranger	52	7	10	8	18	4	2	100*	114
	Étrangers, nés à l'étranger	51	6	7	7	10	5	15	100*	172
	Étrangers, d'origine extracommunautaire (en %)	33	4	8	0	13	0	42	100	24

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Âge moyen de l'ensemble des sortants au 01/07/08 : 20,3 ans.

Lecture : 59 % des sortants de sexe féminin ont un parcours d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée.

L'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée ne varie pas selon le retard scolaire (**Tableau 2**). Les sortants ayant accumulé du retard scolaire sont plus souvent dans des trajectoires d'accès différé à l'emploi à durée indéterminée (EDI) après une période d'emploi à durée déterminée (EDD) que les sortants qui n'ont pas de retard scolaire (15 % contre 9 %).

L'échec scolaire est un facteur de difficulté en matière d'insertion. 40 % des non-diplômés accèdent rapidement et durablement à l'EDI, contre 58 % en moyenne et 62 % des diplômés. 18 % des non-diplômés sont dans des trajectoires de chômage et d'inactivité durables, contre 12 % en moyenne et 11 % des diplômés. 10 % des non-diplômés sortent des fichiers, alors qu'ils sont 3 % parmi les diplômés.

Les chances d'accès rapide et durable à l'EDI sont plus faibles pour les sortants issus des classes de CITP/CCM : 38 %, contre 58 % en moyenne. Ils sont, de surcroît, plus souvent dans une trajectoire de chômage et d'inactivité durables (23 %), comparativement à la moyenne (12 %).

Les sortants de CATP jouissent d'un accès rapide et durable à l'EDI plus fréquemment (64 %) que les sortants des classes de CITP/CCM et de la formation de technicien (51 %). Ces derniers connaissent, un peu plus souvent que les autres, des parcours marqués par l'accès à l'EDI après une période d'EDD : 14 %, contre 9 % en moyenne. Ils sont également plus souvent dans des parcours de chômage et d'inactivité durables que les sortants de CATP (18 %, contre 9 %).

Tableau 2
Trajectoires types en fonction des caractéristiques scolaires – Génération 2008

Indicateurs	Situation	Trajectoires types							Total (en %)	Nombre de sortants
		1. Accès rapide et durable à l'EDI	2. Accès différé à l'EDI après une période d'emploi aidé	3. Accès différé à l'EDI après une période d'EDD	4. Accès différé à l'emploi aidé après une période de chômage	5. Chômage et inactivité durables	6. Reprise d'études après un passage sur le marché du travail	7. Sortie durable des fichiers administratifs		
	Ensemble	58	6	9	7	12	3	4	100*	1 106
Retard scolaire (en %)	Non	56	3	15	5	12	7	2	100	124
	Oui	58	6	9	7	12	2	5	100*	982
Réussite à l'examen (en %)	Oui	62	6	9	6	11	2	3	100*	913
	Non	40	6	11	9	18	6	10	100	193
Diplôme (en %)	CITP/CCM	38	9	10	6	23	7	8	100*	88
	CATP	64	5	8	7	9	3	4	100	724
	DT	51	7	14	7	18	1	3	100*	294

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis

Lecture : 40 % des sortants ayant échoué à l'examen ont un parcours d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée.

Méthodes et définitions

En référence à la sortie du système scolaire en 2007/2008, l'étude TEVA «Transition École - Vie Active» porte sur les trois premières années qui suivent la sortie des candidats à l'obtention, en 2007/2008, d'un certificat du régime professionnel ou du diplôme du régime de la formation de technicien.

Certificats et diplômes à l'étude

D'après la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures.

C'est à la fin de la classe de 9^e que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10^e du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

Le régime professionnel

Le régime professionnel, dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

Trois diplômes :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (**CCP**) et le CATP est remplacé par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (**DAP**).

Trois modes d'organisation de la formation :

- **concomitant** : formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage avec, conjointement, une formation théorique assurée par un lycée (8 à 16 heures par semaine, ou enseignement groupé),
- **mixte** : formation théorique à temps plein pendant un ou deux ans dans un lycée et le reste de la formation en mode concomitant,
- **plein exercice** : formation à temps plein dans un lycée.

Le régime professionnel comprend les divisions suivantes :

- apprentissage agricole,
- apprentissage artisanal,
- apprentissage artisanal et commercial,
- apprentissage artisanal et industriel,
- apprentissage commercial,
- apprentissage des professions de santé et des professions sociales,
- apprentissage hôtelier et touristique,
- apprentissage industriel.

Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il prépare, comme le régime professionnel, à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Un diplôme de technicien est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division ainsi que les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés. Il certifie également qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

Le régime de la formation de technicien comprend les divisions suivantes :

- administrative et commerciale,
- agricole,
- artistique,
- chimique,
- génie civil,
- hôtelière et touristique,
- informatique,
- mécanique,
- électrotechnique.

Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur*.

*La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les titulaires du DT ou du DAP, à une condition supplémentaire, à savoir la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.

Génération TEVA 2008

2 461 candidats à l'obtention des diplômes du régime professionnel et du régime de la formation de technicien sont inscrits durant l'année scolaire 2007/2008. Ils se répartissent en trois groupes (**Tableau 3**). Le premier groupe est composé des candidats qui ont connu au moins une transition vers la vie active avant 2008⁴. Ils sont 497, soit 20 % de l'ensemble des candidats à l'obtention de l'un des diplômes.

Tableau 3
Population de référence 2008 selon le diplôme

Diplôme	CITP/CCM		CATP		DT		Total	
	Nombre d'élèves	Part (en %)	Nombre d'élèves	Part (en %)	Nombre d'élèves	Part (en %)	Nombre d'élèves	Part (en %)
En situation d'activité avant 2008	120	43 %	356	25 %	21	3 %	497	20 %
En poursuite d'études après 2008	73	26 %	361	25 %	424	57 %	858	35 %
Génération TEVA 2008	88	31 %	724	50 %	294	40 %	1 106	45 %
Population de référence	281	100 %	1 441	100 %	739	100 %	2 461	100 %

Lecture : 120 élèves (43 %) parmi les 281 inscrits à l'examen de CITP et de CCM, l'année scolaire 2007/2008, ont connu au moins une transition vers la vie active avant 2008.

Le deuxième groupe comprend 858 candidats (35 %), qui ont poursuivi leurs études après 2008. Le troisième groupe se compose des 1 106 candidats restants (45 %). Ce sont des primo-sortants : ils n'ont pas connu la vie active avant 2008 et ont débuté leur vie professionnelle après 2008. Ils constituent la population d'analyse TEVA en ce qui concerne le CITP/CCM (88 sortants), le CATP (724 sortants) et le DT (294 sortants).

Note

Extrait du Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de l'apprentissage pour adultes :

«Pour être admis à l'apprentissage des adultes, l'apprenti doit être âgé de 18 ans au moins au 1er septembre de l'année de l'inscription, ne plus être sous régime scolaire initial ou ne plus être sous contrat d'apprentissage en formation initiale depuis au moins 12 mois et se prévaloir d'une affiliation au Centre commun de la sécurité sociale d'au moins 12 mois continus ou non à titre d'au moins 16 heures par semaine».

Sans prise en compte des années de retard scolaire, 86 %, 62 % et 63 % des élèves inscrits en 2007/2008, respectivement pour l'examen de CITP, de CCM et de CATP, avaient un âge strictement inférieur à 18 ans à leur entrée en classe de 10^e.

Les élèves qui ont quitté l'école un an ou plus avant leur inscription à l'examen pour l'un de ces trois diplômes ne font pas partie de la population d'analyse. C'est donc d'apprentissage initial au niveau du régime professionnel dont il est question dans le présent document.

Fenêtre d'observation

L'analyse de la situation en matière d'insertion professionnelle des primo-sortants inscrits pour l'obtention d'un diplôme du régime professionnel ou du régime de la formation de technicien en 2008 est conduite à partir d'une fenêtre de temps de trois années qui débute, pour chacun des 1 106 élèves à l'étude, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire.

Les fenêtres de temps peuvent donc être différentes d'un élève à l'autre⁵, mais représentent pour chacun 1 096 jours civils observés.

Espace des États

Les 1 096 jours civils de vie postscolaire observés pour chaque élève se répartissent sur six états : l'emploi à durée indéterminée, l'emploi à durée déterminée, l'emploi aidé, le chômage ou l'inactivité, la reprise d'études et la situation «autre».

- **sont dans l'état «emploi à durée indéterminée»**, les sortants en CDI (contrat à durée indéterminée) ou dans un emploi d'aidant (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs).
- **sont dans l'état «emploi à durée déterminée»**, les sortants en CDD (contrat à durée déterminée), en intérim (contrat d'intérimaire), dans un emploi saisonnier ou appartenant au pool des assistants pédagogiques.
- **sont dans l'état «emploi aidé»**, les sortants occupant un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées⁶.
- **sont dans l'état «chômage ou inactivité»**
 - les sortants bénéficiant de l'assurance chômage, obtenant le Revenu Minimum Garanti (RMG) ou bénéficiant d'une mesure de formation. Quatre

⁴ Elèves sortis des fichiers du MENJE au moins pendant une année avant l'année scolaire 2007/2008.

⁵ L'ensemble des fenêtres d'observation couvre la période allant du 17/09/2007 au 14/09/2011.

⁶ AT Affectation temporaire indemnisée (aujourd'hui AIP «Activités d'insertion professionnelle») CAE Contrat d'appui-emploi / CIE Contrat d'initiation à l'emploi (dont CIE-EP) MT Mise au travail (aujourd'hui OTI «Occupation temporaire indemnisée») MS Mesures spéciales PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public / PR Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur privé SR Stage de réinsertion professionnelle

différents types de mesures de formation sont répertoriés : les formations d'initiation et de perfectionnement⁷, les mesures de formation Adem⁸, les mesures de formation complémentaires⁹ et le service volontaire¹⁰.

- les élèves qui ne sont ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. **La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non indemnisés.** La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.
- **sont dans l'état «reprise d'études»**, les élèves identifiés par leur réapparition dans les fichiers du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales, lorsque l'élève poursuit ses études à l'étranger, ou par l'inscription à un apprentissage pour adultes dans les fichiers de l'Adem¹¹.
- **sont dans l'état «autre»**, les élèves pour lesquels l'information n'est disponible ni dans les fichiers de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE.

Identification des trajectoires types¹²

Pour chacun des 1 106 sortants, un calendrier bimensuel sur trois années est constitué à partir du calendrier journalier. Il est composé de 73 périodes de 15 jours. À chaque période est associé un des six états qui compose l'espace des états : l'état retenu est celui dans lequel le sortant a passé le plus grand nombre de jours. Un tableau disjonctif complet¹³ est construit à partir de l'ensemble des 1 106 calendriers individuels bimensuels d'insertion professionnelle. Il est soumis à une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC). Les dimensions captant l'essentiel de l'information apportée par les variables du tableau sont conservées : 21 dimensions expliquent 80 % de l'inertie. La soumission des 21 dimensions sélectionnées à une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) utilisant le critère d'agrégation de WARD aboutit à une partition en sept classes. À chaque classe correspond une trajectoire type qui rassemble un sous-ensemble de sortants aux parcours proches. Afin d'incarner chaque trajectoire type, le portrait du sortant qui est le plus proche du centre de classe, dit parangon, est dressé (rubrique : «Au plus près»). Le nom donné au sortant est fictif. En ce qui concerne la trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée, les parcours des trois sortants les plus proches du centre de cette classe sont décrits.

Interprétation des trajectoires types – Indicateurs synthétiques¹⁴

L'optique comptable consiste à considérer les jours passés dans un état entre la sortie des fichiers du MENJE et les trois années suivantes. Cette approche est retenue pour le calcul du temps passé dans un état.

- **Le temps passé dans un état** : pour un groupe d'élèves donné et pour une période donnée, le temps passé dans un état est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils passés dans cet état et le nombre total de jours civils pendant lesquels ils sont observés.

Le temps passé dans un état comporte trois composantes. Les deux premières correspondent à :

- **l'occurrence d'un état** : pourcentage d'élèves ayant vécu au moins un épisode dans un état ;
- **la récurrence d'un état** : nombre moyen d'épisodes pour les élèves ayant vécu au moins un épisode. Un épisode est une période constituée de jours civils

consécutifs passés dans un état donné. Par exemple, le contrat à durée indéterminée (CDI) qui succède à un contrat à durée déterminée (CDD) est considéré comme un nouvel épisode. Deux CDI qui se succèdent, mais auprès d'entreprises différentes, sont également considérés comme deux épisodes d'emploi distincts. Le passage d'un état à un autre est un événement caractérisé par une date de début et une date de fin. La différence entre ces deux dates correspond à la durée d'un épisode dans un état donné.

La troisième composante du temps passé dans un état correspond à sa durée. Dans une optique durée, il s'agit soit de considérer tous les épisodes se terminant avant les trois années qui suivent la sortie de l'école, soit de considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes. Dans le premier cas, aucun épisode n'est censuré. Dans le second cas, certains épisodes peuvent se prolonger au-delà des 3 années d'observation. Ces épisodes sont censurés à droite. Il est recommandé de les prendre en compte afin d'obtenir des mesures fiables des différents moments qui caractérisent la distribution des durées.

- La durée d'un état

L'optique durée a consisté à considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes (deuxième optique). Il existe donc des censures à droite pour les différents épisodes d'emploi, de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Ces épisodes se poursuivent au-delà de la fenêtre d'observation. L'utilisation de la méthode non paramétrique de Kaplan-Meier (1958) permet de produire, en particulier, une estimation des durées moyenne et médiane des épisodes passés dans un état prenant en compte les censures à droite. L'indicateur de durée obtenu gagne en fiabilité contrairement à celui du temps passé dans un état qui ne tient pas compte des censures.

Note

Il existe des censures à gauche pour les épisodes d'emploi. Certains des premiers épisodes d'emploi débutent avant la date de sortie du fichier du MENJE : cela peut aller jusqu'à 2 ans avant. La convention adoptée consiste à considérer qu'il s'agit du contrat d'apprentissage qui s'est poursuivi par un emploi. Ainsi, le temps d'accès à ces premiers emplois est nul et la durée est calculée à partir de la date de sortie du fichier du MENJE.

⁷ La possibilité de suivre de telles formations (selon la disponibilité des places) pendant la période de chômage, soit à titre gratuit, soit à un taux réduit, permet aux participants d'améliorer leurs chances d'insertion professionnelle (les cours de langues, les cours offerts par les Chambres professionnelles, le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC), ... les formations spécifiques : «agents de fabrication», «agents de sécurité», «pool commerce», ...).

⁸ Ateliers de recrutement et mesures d'encadrement.

⁹ En exécution des mesures relatives à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle proposées par le Comité de coordination tripartite du 3 mai 1995 en matière de politique de l'emploi, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a procédé, avec le service placement de l'Adem, le Ministère du Travail et de l'Emploi et les entreprises intéressées, à l'organisation des mesures de reconversion et d'adaptation professionnelles à l'intention des demandeurs d'emploi inscrits. Il s'agit de formations qualifiantes, exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi.

¹⁰ Le Service volontaire permet aux jeunes de s'investir dans un projet d'utilité publique concret. C'est une opportunité d'apprentissage et d'orientation par l'expérience pratique qui représente un engagement à temps plein pour une durée minimale de trois mois, alors que la durée maximale ne peut dépasser en principe 12 mois.

¹¹ L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle permet aux personnes enregistrées à l'Adem de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant au CIP, au CCM et au CATP.

¹² Nicolas Robette, 2011, Explorer et décrire les parcours de vie, UVSQ-Printemps et INED.

¹³ Pour chaque période de 15 jours, les six états possibles sont codés 1 (état observé) ou 0 (état non observé).

¹⁴ Thierry Mazoyer, 2013, L'absentéisme pour cause de maladie en 2012, Apercus 02, IGSS.

Annexe

Tableau 4
Description des trajectoires types – Génération 2008

Indicateurs	Situation	Trajectoires types							Total
		1. Accès rapide et durable à l'EDI	2. Accès différé à l'EDI après une période d'emploi aidé	3. Accès différé à l'EDI après une période d'EDD	4. Accès différé à l'emploi aidé après une période de chômage	5. Chômage et inactivité durables	6. Reprise d'études après un passage sur le marché du travail	7. Sortie durable des fichiers administratifs	
Temps passé (en %)	EDI	87 %	40 %	23 %	15 %	12 %	16 %	11 %	59 %
	EDD	4 %	4 %	55 %	5 %	10 %	7 %	3 %	10 %
	Emploi aidé	0 %	37 %	2 %	41 %	2 %	4 %	1 %	6 %
	Chômage et inactivité	5 %	12 %	13 %	31 %	59 %	16 %	7 %	15 %
	Reprise d'études	3 %	4 %	4 %	4 %	11 %	52 %	4 %	5 %
	Autre	1 %	3 %	3 %	4 %	5 %	6 %	73 %	5 %
	Total (en %)		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %*	100 %*	100 %*
Part des sortants ayant connu au moins un épisode (en %)	EDI	100	88	72	59	57	61	40	85
	EDD	27	37	100	45	60	70	26	41
	Emploi aidé	3	100	12	100	13	18	4	18
	Chômage et inactivité	41	82	69	99	99	85	36	58
	Reprise d'études	43	60	54	59	59	100	40	50
	Autre	21	27	34	47	39	42	100	31
Part des sortants ayant connu une seule situation (en %)	EDI	26	0	0	0	0	0	0	15
	EDD	0	0	2	0	0	0	0	0
	Emploi aidé	0	0	0	0	0	0	0	0
	Chômage et inactivité	0	0	0	0	4	0	0	1
	Reprise d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0	0	0	23	1
Nombre moyen d'épisodes	EDI	1,6	1,2	1,1	0,9	0,7	0,9	0,7	1,3
	EDD	0,6	1,0	4,3	2,0	2,2	2,0	1,8	1,3
	Emploi aidé	0,0	1,1	0,1	1,3	0,1	0,2	0,0	0,2
	Chômage et inactivité	0,6	1,4	1,5	2,5	3,0	1,5	0,5	1,2
	Reprise d'études	0,5	0,7	0,7	0,7	1,1	2,4	0,6	0,7
	Autre	0,3	0,3	0,5	0,8	0,6	0,6	1,6	0,4
Durée moyenne des épisodes (en mois)	EDI	25	15	9	8	7	7	8	22
	EDD	3	2	5	1	2	1	1	3
	Emploi aidé	5	12	7	14	7	9	11	12
	Chômage et inactivité	3	3	3	5	9	4	5	5
	Reprise d'études	2	2	2	2	4	8	3	3
	Autre	2	3	2	2	3	4	18	5
Temps médian d'accès au premier emploi (en mois)	EDI	1	17	18	7	13	4	2	3
	EDD	2	2	5	4	8	1	7	4
	Emploi aidé	13	3	17	18	14	17	8	12
Temps médian de sortie du premier épisode de chômage (en mois)	Chômage et inactivité	2	2	3	4	8	4	3	3
	Chômage indemnisé	2	2	3	3	6	4	3	3

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Note : Les statistiques en rouge dans le tableau 4 sont utilisées pour décrire les trajectoires types.

Lecture : Les sortants qui accèdent rapidement et durablement à l'emploi à durée indéterminée (première trajectoire type) passent 87 % de leurs trois premières années actives (31 mois sur 36) dans un emploi à durée indéterminée, contre 59 % (21 mois) pour l'ensemble des sortants du régime professionnel et du régime de la formation de technicien.



Auteurs
Kevin Andre
Marion Biré
Alex Durand
Dominique Matera
Lucie Waltzer

Éditeur
INFPC, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg

Contact
Alex Durand
Responsable
Observatoire de la formation
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement
www.lifelong-learning.lu

